

l'abri PC de la Vallée-de-la-Jeunesse ouvre ses portes du 1^{er} décembre 2009 au 31 mars 2010

Avec l'arrivée de l'hiver, la Municipalité a décidé d'ouvrir comme chaque année l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse pour les sans-abri. Du 1^{er} décembre au 31 mars, vingt-cinq lits supplémentaires seront à disposition des personnes à la recherche d'un hébergement d'urgence. La Municipalité a renoncé, en revanche, à l'ouverture de la Terrasse.

Dès mardi 1^{er} décembre 2009, l'abri PC pourra accueillir vingt-cinq personnes et leur offrir un lit, une collation, un petit déjeuner ainsi que la possibilité d'accéder à des installations sanitaires. Les modalités d'accueil sont analogues à celles pratiquées au Sleep-In et à la Marmotte (cinq francs pour une nuit, aucune consommation d'alcool ou de stupéfiants, aucune violence). Les structures d'hébergement collaborent étroitement et les critères d'admission sont les mêmes. L'opération prendra fin le mercredi 31 mars 2010. Elle permettra de porter provisoirement à environ 80 le nombre de places d'hébergement d'urgence disponibles à Lausanne durant quatre mois.

Comme les hivers derniers, la Municipalité a confié la gestion de l'abri de la Vallée-de-la Jeunesse au Service social Lausanne. Elle a également confirmé sa décision d'offrir vingt-cinq places, afin de garantir des conditions de séjour adéquates. Six veilleuses et veilleurs travailleront en alternance par équipes de deux pour recevoir les utilisateurs et veiller à leur tranquillité et à leur sécurité. Le coût de cet espace provisoire d'hébergement nocturne s'élèvera à quelque 145'000 francs dont la moitié à charge de l'État de Vaud.

La Municipalité rappelle que chaque hébergement est soumis à un règlement prévoyant la priorité aux personnes sans abri de la région lausannoise ainsi que le signalement au service social des cas où, malgré cette priorité, une personne sans abri de la région lausannoise n'a pu être accueillie.

Enfin, la Municipalité renonce à l'ouverture de la Terrasse, qui accueillait chaque hiver depuis 2006 des personnes toxicomanes et d'autres personnes fréquentant la place de la Riponne en raison des difficultés posées par l'entrée en vigueur de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

La direction de la sécurité sociale
et de l'environnement

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Jean-Christophe Bourquin,
directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00**

Lausanne, le 4 novembre 2009